



## FICHE TECHNIQUE

<b>Titre</b>	<b>Les Scènes : « Les dix règles du Duel », « Dame Dévergonde », « Les cocus », « L'honnête voleur »...</b>
<b>Présentation</b>	Petites scènes théâtrales de combats réglées (bâtons, rapières, dagues, épées à deux mains...) effectuées dans la foule aux grés des déambulations ou sur une scène, toujours présentées sous forme humoristique.
<b>Genre</b>	Scénettes humoristique comprenant cascades et duels endiablés.
<b>Intervenants</b>	2 à 15 comédiens escrimeurs.
<b>Public</b>	Tout public
<b>Durée</b>	5 à 10 minutes par scènes.
<b>Espace scénique</b>	Espace minimum de 8 mètres par 6 mètres environ sur sol plat et peu glissant. Peut être joué en intérieur avec le même espace .
<b>Décors</b>	Naturel ou fond de scène fournis.
<b>Son</b>	Si besoin selon le nombre de spectateurs sono incluse même sans alimentation électrique à proximité.
<b>Lumière</b>	Ambiante ou en intérieur et de nuits éclairages simples assurant une luminosité correcte.
<b>Loge :</b>	Espace décent pour se changer.
<b>Remarque</b>	<b>Peut-être présenté dans la rue en déambulation ou sur scène. Certaines scènes peuvent être présentées et jouées en anglais.</b>
<b>Tarif</b>	Variable selon nombre de comédiens, le nombre de scènes, la durée de la manifestation, les frais de déplacement. Demandez un devis personnalisé.

### Conditions particulières

#### **L'organisateur s'engage à :**

- Bénéficier des autorisations et assurances nécessaires pour la manifestation prévue ;
- Respecter scrupuleusement les Conditions Techniques définies au préalable.
- Déléguer une personne responsable sur le lieu de prestation comme interlocuteur de la troupe.
- Fournir un accès aisé et un parking à proximité du lieu de représentation pour le transport du matériel.
- Fournir les autorisations pour la libre circulation des intervenants et accompagnateurs déclarés, si nécessaire.
- Mettre une loge décente à disposition pour le nombre d'intervenants, pour les changements de costume et le stockage du matériel, avec un accès libre aux toilettes à proximité.
- Pour les prestations en extérieur, prévoir une alternative satisfaisant les conditions techniques, en cas de mauvais temps pour éviter l'annulation (les conditions météo pouvant compromettre la sécurité des intervenants)
- Éviter les nuisances sonores ou autres dérangements durant les spectacles.
- Si c'est prévu par le contrat fournir collations et boissons correctes en quantité suffisante pour les intervenants.
- Une place dans le programme s'il y a lieu, claire et précise, avec le nom exact et complet de la troupe et comprenant toutes les informations nécessaires au public (lieu, horaires, etc.)